



FR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
80^{ème} session
Rome, 9 décembre 2021

UNIDROIT 2021
A.G. (80) 10
Original: anglais
décembre 2021

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Pour information des membres de l'Assemblée Générale</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Aucun</i>

SOMMAIRE

Point n° 1:	Ouverture de la session par le Secrétaire Général d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2020-2021	2
Point n° 2:	Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2021-2022	3
Point n° 3:	Adoption de l'ordre du jour (A.G. (80) 1 rév.)	5
Point n° 4:	Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2021 (A.G. (80) 2)	5
Point n° 5:	Modifications au Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2020 – 2022 (A.G. (80) 3)	8
Point n° 6:	Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2020 (A.G. (80) 4)	9
Point n° 7:	Ajustements au Budget de l'exercice financier 2021 (A.G. (80) 5)	11
Point n° 8:	Arriérés de contributions des États membres (A.G. (80) 6)	11
Point n° 9:	Approbation du projet de Budget pour 2022 et observations soumises par les États membres (A.G. (80) 7)	12
Point n° 10:	Mise à jour des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (A.G. (80) 8)	13
Point n° 11:	Mise à jour sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection des personnes qui signalent des manquements (lanceurs d'alerte) et de lutte contre les représailles (A.G. (80) 9)	13
Point n° 12:	Divers	14
ANNEXE I	Liste des participants	15
ANNEXE II	Ordre du jour provisoire annoté	22

Point n° 1: Ouverture de la session par le Secrétaire Général d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2020-2021

1. La 80^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) s'est tenue en format hybride le 9 décembre 2021 à Rome. Pour une liste des participants, voir l'Annexe I.

2. *Le Secrétaire Général* a souhaité la bienvenue à tous les participants et a ouvert la session. Il a ensuite invité le *Président de l'Assemblée Générale 2020-2021, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, le Professeur Jorge Sánchez Cordero Dávila (Mexique)* à prendre la parole.

3. *Le Président de l'Assemblée Générale 2020-2021* a remercié le Secrétaire Général et il a souhaité la bienvenue aux participants à la session. Il a invité M. Stefano Zanini, Ministre plénipotentiaire, Chef du Service des affaires juridiques, des litiges diplomatiques et des accords internationaux au Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale à prendre la parole.

4. *Le Ministre plénipotentiaire, M. Stefano Zanini* a remercié le Président et a présenté un message du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale d'Italie, M. Luigi Di Maio. Le Ministre Luigi Di Maio remerciait la Présidente d'UNIDROIT, la Professeure Maria Chiara Malaguti, pour l'invitation à la 80^{ème} session de l'Assemblée Générale et il l'a félicitée pour l'excellente gouvernance de l'Institut. Il a également remercié le Secrétaire Général, le Professeur Ignacio Tirado, et tout le personnel de l'Institut pour leur professionnalisme et leur dévouement. En outre, dans son message, M. Luigi Di Maio a rappelé que, depuis sa création il y avait presque un siècle, UNIDROIT avait une relation toute particulière avec l'Italie. L'Italie était très heureuse d'accueillir l'Institut dans les magnifiques bâtiments historiques de la Villa Aldobrandini, et sa récente contribution financière pour leur rénovation confirmait l'engagement et le soutien constant de l'Italie envers l'Institut. Il a rappelé qu'UNIDROIT avait une longue expérience dans la production d'outils précieux pour la modernisation et l'harmonisation du droit privé, en particulier du droit commercial. Cela permettait de garantir la sécurité juridique et de créer un environnement favorable à la promotion du commerce, de l'investissement et de la croissance économique dans un monde interconnecté et numérisé. Il considérait donc UNIDROIT comme un exemple de multilatéralisme efficace, à la croisée de la diplomatie juridique et de la diplomatie économique, deux moteurs importants de la politique étrangère italienne. Actuellement, le Gouvernement italien envisageait la possibilité d'adhérer à certains instruments novateurs élaborés par l'Institut, qui pourraient apporter des avantages réels à son système économique. Outre le fait d'accueillir l'Institut, le Gouvernement italien avait le plaisir de contribuer à ses travaux avec la participation active de ses experts et délégués et avec le soutien apporté à ses activités de renforcement des capacités. À cet égard, il a rappelé la récente décision de financer la nouvelle Université internationale d'été d'UNIDROIT 2022 sur les instruments d'unification du droit privé, qui fournira une formation approfondie aux juges, aux avocats publics et aux rédacteurs législatifs des pays en développement en particulier. Notant que la force d'une organisation internationale dépendait en fin de compte de l'engagement de ses membres, il a souligné que, avec ses 63 membres actuels représentant une variété de systèmes juridiques, économiques et politiques, UNIDROIT avait une empreinte véritablement mondiale. En conclusion, il a encouragé toutes les personnes présentes à continuer à promouvoir une large diffusion des travaux d'UNIDROIT. Enfin, en tant que représentant du pays hôte, il a remercié tous les États membres d'UNIDROIT pour leur participation active aux activités de l'Institut.

5. *Le Président* a remercié le Ministre plénipotentiaire Stefano Zanini pour ses propos aimables et il lui a demandé de transmettre, au nom de l'Assemblée Générale, ses salutations chaleureuses à M. Luigi Di Maio. Il a ensuite souhaité la bienvenue à tous les participants à la session et a exprimé sa reconnaissance pour la confiance accordée à son pays, et à lui-même personnellement, pour exercer la présidence de l'Assemblée Générale. Il était particulièrement reconnaissant d'avoir occupé

le poste de Président durant l'importante période 2020-2021. Il a remercié le Secrétaire Général pour les travaux qu'UNIDROIT avait entrepris au cours de cette dernière année.

6. Abordant les réalisations de l'Institut au cours de l'année écoulée, il a commencé par souligner qu'UNIDROIT avait fait des progrès importants dans la mise en œuvre de son Programme de travail triennal 2020-2022, et il a rappelé également la célébration de la 100^{ème} session du Conseil de Direction en septembre dernier. Des progrès significatifs avaient été réalisés tant en ce qui concernait les projets de fond que les améliorations institutionnelles. Ces progrès avaient été accomplis tout en s'adaptant continuellement à la pandémie du COVID-19 et à un retour progressif aux activités en personne. En ce qui concernait les projets de fond, un examen de l'état des activités de l'Organisation avait démontré que des progrès importants avaient été réalisés dans de nombreux projets et domaines différents relevant du mandat d'UNIDROIT. En premier lieu, il a mentionné la mise en œuvre des Protocoles à la Convention du Cap, qui a célébré son 20^{ème} anniversaire en 2021. L'Espagne avait signé le Protocole ferroviaire du Luxembourg le 10 novembre 2021, et l'Afrique du Sud avait entamé les démarches préliminaires à la ratification. Dans un domaine connexe, UNIDROIT avait été nommé Observateur du Groupe de travail sur les tribunaux de l'espace, établi par les Tribunaux du Centre financier international de Dubaï. L'Institut avait également obtenu le statut d'Observateur permanent auprès du Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UN-COPUOS). En outre, des progrès rapides avaient été réalisés au sein de la Commission préparatoire du Protocole portant sur les questions spécifiques aux équipements miniers, agricoles et de construction, le Protocole MAC. En deuxième lieu, il a souligné que des progrès significatifs avaient été réalisés dans le cadre de quatre projets en cours hautement prioritaires, à savoir la Loi type sur les récépissés d'entrepôt CNUDCI/UNIDROIT, les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces, la Loi type sur l'affacturage et les Actifs numériques et le droit privé. En troisième lieu, il a noté que le champ d'application de deux nouveaux projets avait été précisé, à savoir la Structure juridique des entreprises agricoles et l'Insolvabilité bancaire, auxquels le Conseil de Direction avait approuvé la proposition d'attribuer le statut de priorité élevée. En quatrième lieu, il a tenu à souligner que la promotion des instruments de l'Institut avait continué malgré les restrictions de déplacements, avec, notamment, l'analyse de la façon dont les Principes du droit des contrats de réassurance et le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle pouvaient répondre aux questions juridiques soulevées par la pandémie du COVID-19. En cinquième lieu, il a indiqué que l'Institut avait commémoré la 100^{ème} session du Conseil de Direction d'UNIDROIT, qui s'était terminée par un événement, le 27 septembre à Bologne, célébrant ses plus grandes réalisations. Durant ces célébrations, UNIDROIT a lancé le Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles conjointement avec le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), le Guide sur les Meilleures pratiques pour les registres électroniques de garanties dans le cadre du Projet académique de la Convention du Cap, et son tout nouveau site Internet. Enfin, l'année 2021 avait également vu le lancement de l'Université d'été internationale d'UNIDROIT le 8 septembre 2021. La première édition de l'Université d'été sera organisée en 2022 et un appel à candidatures avait déjà été lancé. En conclusion, le Président a remercié toutes les délégations pour l'opportunité offerte de servir en qualité de Président et pour leur soutien durant cette année difficile.

Point n° 2: Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2021-2022

7. *Le Président de l'Assemblée Générale 2020-2021* a rappelé qu'il appartenait aux délégations des États membres d'élire un nouveau Président. Il a invité l'Assemblée Générale à proposer des candidatures pour le rôle de Président de l'Assemblée Générale pour 2021-2022, en notant que le poste de Président de l'Assemblée Générale était traditionnellement attribué par rotation à une des quatre régions géographiques d'UNIDROIT. En conséquence, il appartenait maintenant au groupe de l'Europe de proposer le nouveau Président pour la période 2021-2022.

8. *Le représentant de l'Espagne, S. E. l'Ambassadeur Alfonso Dastis*, a pris la parole et, notant que le Gouvernement de l'Espagne attachait une grande importance à UNIDROIT et avait participé activement au développement de ses activités, a proposé la candidature de l'Italie à la présidence de la prochaine Assemblée Générale en reconnaissance de son soutien sans égal à l'Institut au cours des dernières années. L'Espagne et l'Italie soutenaient toutes les deux les travaux d'UNIDROIT et la gouvernance de l'Italie serait particulièrement importante en cette année décisive pour le Programme de travail de l'Institut à plusieurs égards. En effet, il a souligné l'importance de la mise en œuvre de la Convention du Cap, en particulier le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire, que l'Espagne avait signé en novembre dernier et devrait ratifier d'ici 2022. Il a également rappelé l'importance de faire avancer les nouveaux projets hautement prioritaires figurant dans le Programme de travail 2020-2022. Enfin, il était important de se pencher sur les propositions qui seraient soumises en vue du Programme de travail 2023-2025.

9. *La représentante de l'Allemagne* a soutenu la candidature de l'Italie en reconnaissance de sa remarquable contribution aux activités d'UNIDROIT.

10. L'Assemblée Générale a nommé, par acclamation, le *Ministre Plénipotentiaire Stefano Zanini* (Italie) Président de l'Assemblée Générale 2021-2022.

11. *Le Président de l'Assemblée Générale 2021-2022* a déclaré que c'était un grand honneur d'assumer la présidence de cette illustre organisation au nom de l'Italie. Il a remercié les membres de l'Assemblée Générale de la confiance accordée, en particulier l'Espagne pour la nomination et l'Allemagne pour avoir appuyé cette motion. Il a assuré de son engagement à assumer ses responsabilités en tant que Président durant l'année à venir. Puis il a remercié le Professeur Sánchez Cordero pour son travail remarquable en tant que Président en 2020-2021. De même, il a remercié la Présidente, la Professeure Maria Chiara Malaguti, le Secrétaire Général, le Professeur Ignacio Tirado, la Secrétaire Générale adjointe, la Professeure Anna Veneziano, et l'ensemble du personnel d'UNIDROIT pour leur professionnalisme et pour l'excellente préparation de la présente session. Présider cette Assemblée était un privilège presque 30 ans après la dernière fois que l'Italie l'avait présidée. L'Italie et UNIDROIT avaient un lien spécial qui remontait à la fondation de l'Institut en 1926. Il s'agissait donc d'une grande responsabilité pour confirmer et renforcer le puissant soutien de l'Italie aux activités de l'Institut.

12. En ce qui concernait les travaux de l'Institut au cours de l'année à venir, il a souligné la poursuite de nombreux projets importants inscrits au Programme de travail 2020-2022, ainsi que la planification de la période triennale 2023-2025. En ce qui concernait les projets en cours, il a commencé par insister sur les activités de promotion du Protocole MAC; en effet l'adhésion des pays à cet instrument nécessitait de nombreux efforts. À ce propos, l'Italie préparait les bases de son adhésion au Protocole. En outre, d'autres projets à priorité élevée allaient progresser. Il a noté, avec satisfaction, au nombre de ceux-ci, le projet sur l'Insolvabilité des banques proposé par la Banque d'Italie. Le Président a également fait référence à la Loi type sur l'affacturage, ainsi qu'à la Loi type, préparée conjointement avec la CNUDCI, sur les récépissés d'entrepôt, qui seront toutes deux soumises au Conseil de Direction en mai 2023. Il a rappelé les projets prometteurs sur les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces et sur les Actifs numériques. L'année prochaine serait celle de la préparation du Programme de travail triennal 2023-2025 qui sera proposé à l'Assemblée Générale lors de sa 81^{ème} session en 2022. Il était important que le Secrétariat reçoive soutien et propositions de la part de ses États membres pour les activités futures de l'Institut. L'année à venir serait l'occasion pour l'Italie de contribuer financièrement à la première Université d'été qui serait consacrée aux pays africains et à la formation de juristes. Enfin, un accord technique avait été conclu entre UNIDROIT et l'Italie concernant le financement de travaux de rénovation de la Villa Aldobrandini l'année prochaine. En conclusion, il a remercié à nouveau les participants pour la confiance qu'ils lui avaient accordée et il a cédé la parole pour les commentaires.

13. *Le représentant des États-Unis d'Amérique* a félicité le Président, et l'Italie, pour sa nomination. Il a également félicité le Professeur Sánchez Cordero pour sa gouvernance au tout long d'une année importante et difficile.

14. *La représentante de l'Allemagne* a félicité l'Italie pour son élection et l'a remerciée pour sa disponibilité, ainsi que pour toutes les contributions mentionnées précédemment. Elle a saisi l'occasion pour remercier également le Professeur Sánchez Cordero pour sa contribution au cours d'une période difficile et pour son travail.

15. *Le représentant de l'Afrique du Sud* a félicité le Président pour son élection et a remercié le Professeur Sánchez Cordero pour le travail accompli dans des temps très difficiles. Il a également exprimé sa gratitude et son appréciation à UNIDROIT pour son travail fructueux malgré ces temps difficiles.

Point n° 3: Adoption de l'ordre du jour ([A.G. \(80\) 1 rév.](#))

16. *Le Président* a invité les participants à formuler des commentaires sur le projet d'ordre du jour révisé et a proposé son adoption.

17. *L'Assemblée Générale* a adopté l'ordre du jour tel que proposé (voir Annexe II).

Point n° 4: Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2021 ([A.G. \(80\) 2](#))

18. Dans son introduction, *le Président* a invité le Secrétaire Général à présenter son exposé sur les activités de l'Organisation en 2021.

19. *Le Secrétaire Général* a félicité le Président et a remercié le Président sortant de l'Assemblée Générale, le Professeur Sánchez Cordero. Cela avait été un honneur d'avoir le Professeur Sánchez Cordero comme Président durant cette année difficile. Il avait fait preuve d'une disponibilité et d'un soutien sans pareil. Le Professeur Cordero, qui avait soutenu UNIDROIT pendant des décennies, faisait déjà partie de l'histoire de l'Institut. Il l'a de nouveau remercié en son nom et en celui de l'Institut. En outre, le Secrétaire Général a remercié l'Assemblée Générale pour son soutien à la candidature de l'Italie et a exprimé sa satisfaction de voir l'Italie et M. Zanini assurer la présidence pour l'année à venir, qui serait une année importante pour UNIDROIT. L'Italie avait apporté un soutien particulier dans de nombreuses circonstances. Il a rappelé l'extraordinaire générosité dont elle avait fait preuve à l'égard de l'Institut concernant le soutien à l'Université d'été d'UNIDROIT et la toute récente approbation d'une somme importante pour la restauration de la Villa Aldobrandini. Il était donc extrêmement heureux de la présidence de l'Italie et reconnaissant pour le soutien apporté. Enfin, il a remercié le Ministre Zanini d'avoir accepté de présider l'Assemblée.

20. Le Secrétaire Général a ensuite présenté le document A.G. (80) 2, qui résumait les activités et les réalisations d'UNIDROIT en 2021. Il a commencé par déclarer que, bien que la pandémie de COVID-19 ait presque fait redoubler le travail et l'ait rendu plus difficile, les résultats avaient été remarquables grâce à la direction de la Présidente, la Professeure Maria Chiara Malaguti, à la contribution extraordinaire de la Secrétaire Générale adjointe, la Professeure Anna Veneziano, et à l'excellent travail de tous les fonctionnaires et de tout le personnel d'UNIDROIT qui avaient redoublé d'efforts durant cette période difficile. L'Institut a pu multiplier par deux le nombre de projets sans devoir augmenter le budget. Actuellement, six nouveaux projets législatifs étaient en cours, ce qui représentait le double du nombre habituel de projets en cours. En outre, sans aucune dépense supplémentaire, le Secrétariat avait doublé le nombre de ses juristes, grâce à des détachements financés par le Gouvernement de la Chine ainsi qu'à des contributions extrabudgétaires reçues, entre autres, de la Banque d'Italie. Au cours de l'année 2021, l'Institut avait célébré la 100^{ème} session du Conseil de Direction, avec la participation des organisations sœurs et des partenaires proches de

l'Institut, mais aussi des plus éminents professeurs de droit et des anciens membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT. Il a également fait référence à l'engagement institutionnel en termes d'exigences accrues de conformité et de transparence. Il a noté que le Secrétariat avait saisi l'opportunité d'une réduction du nombre d'experts et des frais de voyage pour améliorer de façon significative les capacités technologiques et les infrastructures de l'Institut afin d'accroître l'efficacité de ses activités.

21. En ce qui concernait les activités législatives, le Secrétaire Général a d'abord abordé les travaux sur les opérations garanties. Le Protocole ferroviaire de Luxembourg avait fait un grand pas en avant, avec l'attention particulière portée par la communauté internationale sur l'environnement, l'énergie verte et la durabilité. L'Espagne avait signé le Protocole en 2021 avec l'intention de le ratifier en 2022. L'Afrique du Sud avait également exprimé son intention de signer le Protocole, mais la pandémie de COVID-19 l'avait empêchée de se rendre à Rome. Par ailleurs, les travaux sur le Protocole s'étaient poursuivis avec deux réunions de la Commission préparatoire, qui avaient discuté d'une nouvelle version du Règlement et délivré un mandat pour négocier d'éventuelles modifications de la participation de l'organisation qui gère le Registre du Protocole.

22. En ce qui concernait le Protocole spatial, le Secrétariat avait également poursuivi ses activités de promotion. En particulier, UNIDROIT avait renforcé ses liens avec le Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), dont il était devenu observateur permanent, et avait signé un Protocole d'accord avec le Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales (BAS-NU) en vue de renforcer leur coopération.

23. Par ailleurs, les travaux de mise en œuvre du Protocole MAC, adopté en novembre 2019, s'étaient poursuivis. La Commission préparatoire avait tenu plusieurs sessions et des progrès importants ont été réalisés. Il s'agissait notamment de discussions concernant la nomination d'une Autorité de surveillance et la préparation de tous les documents nécessaires à la sélection de l'entité qui exercerait les fonctions de Conservateur. En outre, un premier projet de Règlement avait également été achevé. La Commission européenne avait présenté une proposition au Conseil européen pour la signature du Protocole MAC, ce qui représenterait une étape extraordinaire car elle permettrait aux 27 États membres de l'Union européenne (UE) de signer et de ratifier le Protocole. Le Secrétariat avait déjà reçu des manifestations d'intérêt continues de la part des États membres de l'UE pour signer le Protocole. Les États-Unis d'Amérique avaient signé le Protocole en 2020. La quatrième réunion de la Commission préparatoire a été programmée pour janvier 2022, et l'appel d'offres pour le Registre sera lancé dans les mois à venir.

24. Toujours dans le domaine des opérations garanties, les travaux avaient commencé sur la Loi type sur les récépissés d'entrepôt, en collaboration avec la CNUDCI, sous la présidence de la Professeure Eugenia Dacoronia, membre du Conseil de Direction. La première session du Groupe de travail sur ce projet avait eu lieu en décembre 2020, et deux autres sessions avaient suivi en 2021. Des progrès considérables avaient été réalisés et plusieurs projets de chapitres avaient déjà été préparés. Deux sous-groupes avaient été créés pour renforcer les travaux intersessions, à savoir un sous-groupe sur la technologie et un comité de rédaction, et dix réunions des sous-groupes combinés avaient eu lieu en 2021. Le Groupe de travail avait obtenu une prolongation d'un an de la durée du projet car il existait un fossé important entre les pays suivant le système de Genève et ceux suivant l'approche adoptée dans le Code commercial uniforme américain. Les deux approches aboutissaient aux mêmes solutions, bien que de manière différente. Le Groupe de travail avait trouvé difficile de combler ce fossé en vue de garantir la compatibilité avec les traditions juridiques de tous les pays souhaitant appliquer la Loi type.

25. En ce qui concernait le domaine de l'agriculture et du droit privé, le Secrétaire Général avait déclaré qu'il ferait référence au nouveau projet sur la Structure juridique des entreprises agricoles dans le cadre de la présentation des modifications au Programme de travail.

26. Dans le domaine de la procédure civile transnationale, les travaux sur les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces, sous la direction de la Secrétaire Générale adjointe, la Professeure Anna Veneziano, et de la Présidente du Groupe de travail, Mme Kathryn Sabo, avaient progressé rapidement, après avoir rassemblé des données et des informations provenant de nombreuses juridictions différentes. Ce projet avait un énorme potentiel pour fournir des solutions extrêmement utiles à certains pays, en particulier ceux où l'exécution n'était pas efficace. Deux sessions du Groupe de travail avaient eu lieu, et trois sous-groupes avaient été créés, respectivement sur l'exécution des créances adjudicatrices, la technologie et l'exécution, et l'exécution des sûretés. Une troisième réunion du Groupe de travail avait eu lieu la semaine précédente et le Secrétariat s'attendait à ce qu'une première rédaction sur les meilleures pratiques soit disponible en 2022.

27. En ce qui concernait les contrats du commerce international, des travaux importants avaient été entrepris sur les contrats de réassurance et une note était en voie d'achèvement sur la pandémie de COVID-19 et les contrats de réassurance. Un groupe d'experts, composé d'universitaires de grande renommée spécialisés dans le domaine de la réassurance, a contribué à ces travaux qui ont été prolongés pour une période supplémentaire, sans que cela n'entraîne de coût pour l'Institut.

28. En ce qui concernait le crédit-bail et l'affacturage, les travaux sur la Loi type sur l'affacturage s'étaient poursuivis. Deux sessions du Groupe de travail avaient eu lieu en 2021 et trois sous-groupes avaient été créés sur les conflits, les dispositions transitoires et le registre, respectivement. Six projets de chapitres avaient été achevés, et, la semaine précédente, la quatrième session du Groupe de travail avait eu lieu. Le Secrétaire Général a annoncé avec satisfaction que des progrès avaient été réalisés et que l'instrument serait achevé comme prévu.

29. En ce qui concernait le projet sur l'Insolvabilité bancaire, le Secrétaire général a indiqué qu'il ferait référence à ce nouveau projet lors de la présentation des modifications au Programme de travail.

30. Enfin, le Secrétaire Général a abordé le projet sur les Actifs numériques et le droit privé, notant qu'il s'agissait d'un des projets phares de l'Institut. Sous la présidence du Professeur Hideki Kanda, le Groupe de travail sur les Actifs numériques avait suscité un tel intérêt qu'il avait été décidé, en accord avec le Conseil de Direction, de dédoubler la structure formelle du Groupe de travail en créant un Comité pilote pour centraliser les informations reçues des pays et des régions du monde entier. Les progrès réalisés par le Groupe de travail au cours de l'année écoulée étaient extraordinaires, avec plus de trois sessions du Groupe de travail, trois ateliers spéciaux et 24 réunions des quatre sous-groupes qui avaient été convoquées en 2021. Les réunions du Groupe de travail sur les Actifs numériques avaient rassemblé près de 50 membres.

31. En ce qui concernait les activités de mise en œuvre et de promotion de l'Institut, le Secrétaire Général a eu le plaisir d'annoncer que la République du Kirghizistan et la Zambie avaient ratifié la Convention du Cap et le Protocole aéronautique, portant le nombre de Parties contractantes à 84 pour la Convention et 81 pour le Protocole, ce qui en faisait un des traités de droit commercial les plus aboutis à ce jour. En ce qui concernait la promotion des instruments d'UNIDROIT, il a souligné que la CNUDCI avait approuvé la version des Principes d'UNIDROIT 2016 relatifs aux contrats du commerce international, et que le Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles avait été publié conjointement par UNIDROIT et par le FIDA en septembre 2021.

32. Enfin, le Secrétaire Général a évoqué le lancement de l'Université d'été d'UNIDROIT dont le but était de fournir une plateforme stable grâce à laquelle l'Institut pourrait non seulement faire venir à Rome des juristes, des juges et des fonctionnaires gouvernementaux pour se familiariser avec les instruments de droit transnational et ceux d'UNIDROIT en particulier, mais aussi créer un réseau d'ambassadeurs d'UNIDROIT dans les pays représentés. Cela permettrait de rendre les instruments de l'Institut plus adaptés aux besoins des pays à faibles et moyens revenus et renforcerait également la présence d'UNIDROIT dans ces pays.

33. Après l'exposé du Secrétaire Général, *le Président* a donné la parole à la Présidente d'UNIDROIT.

34. *La Présidente* a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié le Professeur Sánchez Cordero pour tout le soutien apporté à l'Institut, puis le Ministre Zanini pour avoir accepté de le soutenir à l'avenir. Elle a souligné l'activité intense de la Bibliothèque et du Programme de stages. L'Institut avait commencé à organiser les nombreuses activités en vue de son 100^{ème} anniversaire. La Présidente a fait référence au livret distribué à tous les participants de l'Assemblée Générale qui comprenait des lettres dédicacées adressées au fondateur de l'Institut, Vittorio Scialoja, entre la fin du 19^{ème} siècle et le siècle dernier. Le livret, entièrement financé par des fonds extrabudgétaires, présentait certaines des dédicaces les plus significatives, comme celles d'Alfredo Rocco et d'Orlando Rosa. Il s'agissait d'une longue série de publications qui mèneraient au 100^{ème} anniversaire d'UNIDROIT en 2026.

35. *Le Président de l'Assemblée Générale* a remercié, avec émotion, la Présidente pour ce cadeau. Il a remercié le Secrétaire Général pour son exposé puis il a cédé la parole aux participants pour toute question ou commentaire.

36. *Le représentant de l'Argentine* a félicité le Ministre Zanini pour sa nomination à la présidence et a remercié le Professeur Sánchez Cordero pour le travail accompli au cours de l'année écoulée. Il a souligné l'importance des travaux de l'Institut sur les actifs numériques et le droit privé et il a fait part de l'intérêt de son pays pour le développement de ce projet.

37. *Le représentant de l'Afrique du Sud* s'est déclaré enchanté d'apprendre l'existence de l'Université d'été, en particulier pour les pays africains. Il a exprimé son soutien à cette initiative et il a remercié le Gouvernement italien pour le financement de la première édition de l'Université d'été. Il a fermement encouragé tous les membres à promouvoir cette initiative pour en assurer le succès. En outre, il a félicité l'Institut pour sa contribution à l'interprétation des Principes d'UNIDROIT à la lumière de la Pandémie de COVID-19.

38. *La représentante de la Fédération de Russie* a félicité le Président pour cette nomination. Elle a souligné le grand intérêt pour les travaux effectués dans le domaine des actifs numériques et du droit privé et elle a suggéré une éventuelle priorisation de ce projet. Elle a également souligné que les travaux de l'Institut devraient être coordonnés avec ceux d'autres organisations internationales, telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé.

39. *La représentante de l'Allemagne* a remercié l'Institut, le Secrétaire Général et tout le personnel de l'Institut pour n'avoir jamais cessé d'être opérationnel et pour le travail remarquable accompli malgré la pandémie en cours.

40. *L'Assemblée Générale a pris note de l'exposé sur l'activité de l'Organisation en 2021.*

Point n° 5: Modifications au Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2020 – 2022 ([A.G. \(80\) 3](#))

41. *Le Président* a invité le Secrétaire Général à présenter les modifications au Programme de travail 2020-2022 qui avaient été recommandées par le Conseil de Direction lors de sa 100^{ème} session en septembre 2021. Il a indiqué que ce document devrait être approuvé par l'Assemblée Générale.

42. *Le Secrétaire Général* a précisé que ce document se référait à deux projets qui faisaient déjà partie du Programme de travail et que les modifications recommandées concernaient l'augmentation de leurs priorités.

43. Il a tout d'abord attiré l'attention des participants sur le projet relatif à la Structure juridique des entreprises agricoles, notant qu'il s'agissait du troisième projet conjoint de l'Institut avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le FIDA. Ce projet avait une forte composante économique et il apportait un regard dynamique, à la fois horizontal et vertical, sur les entreprises du secteur agricole et sur le secteur agroalimentaire du point de vue de la chaîne d'approvisionnement. L'idée sous-jacente du projet était de fournir les meilleures pratiques juridiques pour un domaine où les facteurs économiques sont déterminants et où un soutien juridique était nécessaire pour garantir que les échanges économiques se déroulent en toute certitude juridique. Des travaux importants ont été menés avant d'élever le niveau de priorité du projet. Entre autres, et outre les travaux préparatoires du Secrétariat, un atelier avait été organisé en juin 2021 avec les organisations partenaires, ce qui avait grandement contribué à la préparation du document finalement adopté par le Conseil de Direction. Ce dernier avait donné mandat au Secrétariat d'établir un Groupe de travail, présidé par le Professeur Ricardo Lorenzetti, membre du Conseil de Direction, membre de la Cour suprême argentine et expert en la matière. Les derniers mois avaient été consacrés à préciser davantage le champ d'application du projet.

44. En ce qui concernait le deuxième projet sur l'Insolvabilité bancaire, le Secrétaire Général a souligné qu'il relançait les travaux de l'Institut sur le droit bancaire qui avaient été abandonnés pendant des décennies mais qui avaient été repris vu leur importance pratique. Le projet avait démarré sur demande de la Banque d'Italie et de l'Institut bancaire européen. Le projet ne concernait en aucun cas l'insolvabilité bancaire qui présentait une forte composante de risque systémique, étant donné qu'il existait déjà de nombreuses normes réglementaires à cet égard, mais il se concentrait plutôt sur les petites banques, les banques non systémiques, en l'absence de toute orientation mondiale sur la manière dont ces banques devraient être prises en considération en cas d'insolvabilité. S'il existait dans le monde des pratiques concernant la liquidation, les résultats n'étaient pas toujours adaptés et le projet visait donc à combler cette lacune. Les travaux allaient être entrepris en partenariat avec l'Institut de stabilité financière - Banque des règlements internationaux et les institutions de Bâle qui dirigeaient les travaux sur le droit bancaire. Un premier atelier avait eu lieu à l'été 2021, avec la participation du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de plusieurs banques centrales du monde entier. L'atelier avait confirmé la nécessité d'un tel projet, et des directions de recherche avaient été identifiées, permettant au Secrétariat de préparer un document de réflexion, qui avait été présenté au Conseil de Direction en septembre. La première réunion du Groupe de travail aurait lieu pendant la semaine suivant l'Assemblée Générale, avec la participation des banques centrales et des principales institutions financières multilatérales. Le projet promettait d'être au moins aussi réussi que le projet sur les Actifs numériques. Le Secrétaire Général a conclu que le Secrétariat était reconnaissant envers le Conseil de Direction d'avoir eu la possibilité de réaliser ce projet et il espérait que l'Assemblée Générale confirmerait cette proposition.

45. *Le Président* a remercié le Secrétaire Général pour sa présentation et il a cédé la parole pour tout commentaire.

46. *L'Assemblée Générale a approuvé les modifications recommandées au Programme de travail triennal en cours 2020 – 2022.*

Point n° 6: Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2020 (A.G. (80) 4)

47. *Le Président* a invité le Président de la Commission des finances à faire quelques observations préliminaires sur ce point de l'ordre du jour.

48. Le Président de la Commission des Finances a félicité le Secrétariat pour tout le travail accompli, en toute sécurité, au cours de l'année écoulée. Il a ensuite présenté un résumé des discussions de la Commission des Finances qui avaient eu lieu en format hybride le 4 novembre

2021, précisant que la Commission avait examiné les documents que l'Assemblée Générale allait discuter. La Commission s'était prononcée en faveur de l'approbation des modifications finales du Budget et des Comptes pour 2020, et avait félicité UNIDROIT d'avoir terminé l'année avec un surplus. En outre, la Commission avait accueilli favorablement les informations fournies sur les ajustements au Budget 2020 qu'elle considérait comme équilibré. La Commission des Finances avait également pris note des généreuses contributions volontaires, y compris celles de l'Italie, de la Banque d'Italie, de la Chine, du FIDA, de Sir Roy Goode, du Projet académique relatif à la Convention du Cap, et d'autres, ainsi que des contributions en nature extrêmement généreuses, en particulier celles d'experts de renommée internationale en matière de droit commercial. De même, la Commission avait pris note des arriérés, qui étaient importants, et avait demandé au Secrétariat de se concerter avec les États membres pour établir un plan visant à éliminer ces arriérés. La Commission recommandait à l'Assemblée Générale d'approuver le budget pour l'année 2022. Enfin, la mise à jour par le Secrétaire Général sur le nouveau régime de rémunération et de pension du personnel a été favorablement accueillie et le Secrétariat a été félicité pour son action rapide visant à établir une politique de protection des personnes qui signalent des manquements (lanceurs d'alerte) et de lutte contre les représailles, soulignant l'importance de la confidentialité pour les lanceurs d'alerte.

49. *Le Président* a remercié le Président de la Commission des Finances pour son rapport. Puis il a invité le Secrétaire Général à expliquer les modifications définitives du Budget et l'approbation des Comptes pour l'exercice 2020.

50. *Le Secrétaire Général* a remercié le Président de la Commission des Finances pour son introduction, ses observations et en général pour son travail. Il a présenté ensuite le document A.G. (80) 4 portant sur les modifications définitives du Budget et l'approbation des Comptes pour l'exercice 2020. Les Comptes avaient déjà été examinés deux fois par la Commission des finances. Ils continuaient d'être positifs malgré les arriérés. L'Institut avait réussi non seulement à respecter le budget, mais aussi à augmenter la marge de manœuvre, en économisant plus de 45.000 € au cours de l'année. Si l'on y ajoutait les 332.000,00 € reportés des années précédentes, cela constituait un solde dans les Comptes de 378.137,00 €. C'était là le résultat de la politique fiscale austère du Secrétariat, qui recherchait des financements supplémentaires pour des projets spécifiques chaque fois que cela était possible - ce dont il était rendu compte de manière transparente. Cependant, même si le Fonds de roulement était stable à environ 368.000,00 €, cette somme ne représentait qu'environ deux mois de dépenses. Les contributions des États membres étaient donc cruciales.

51. *Le Président* a remercié le Secrétaire Général pour sa présentation du document et il a cédé la parole pour tout commentaire.

52. *La représentante du Canada* a félicité le Président pour sa nomination et elle a remercié le Président de la Commission des Finances pour son rapport. Elle a félicité le Secrétaire Général pour la gestion et l'utilisation prudentes des fonds d'UNIDROIT et elle a approuvé les modifications définitives du Budget et des Comptes pour 2020.

53. *La représentante du Japon* a remercié le Secrétaire Général pour l'explication du Budget et elle a fait part de son approbation pour les modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2020.

54. *La représentante de l'Allemagne* a exprimé son approbation à la fois des modifications définitives du Budget et des Comptes 2020 et des ajustements du Budget pour l'exercice financier 2021 (point 7).

55. *Le représentant de l'Afrique du Sud* a félicité UNIDROIT pour sa gestion très prudente du budget et des fonds de l'Institut. Il a soutenu les modifications définitives suggérées pour le budget.

56. *Le Secrétaire Général* a remercié les représentants pour leur soutien et il a assuré que l'Institut continuerait sur cette voie.

57. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale approuvait les modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2020 et que le Secrétaire Général, responsable de la gestion de l'exercice financier 2020, s'en était acquitté, conformément à l'article 38, paragraphe 5 du Règlement.*

Point n° 7: Ajustements au Budget de l'exercice financier 2021 (A.G. (80) 5)

58. *Le Président* a rappelé que l'Assemblée Générale était chargée d'approuver les ajustements éventuels au Budget de l'exercice en cours et il a invité le Secrétaire Général à présenter le document pertinent.

59. Le Secrétaire Général s'est référé au document A.G. (80) 5 et a expliqué qu'il était présenté à la session de la Commission des Finances à l'automne de chaque année. Ce document a pour but d'améliorer la transparence de l'activité financière et de permettre à la Commission des finances et à l'Assemblée Générale d'observer l'évolution des dépenses et des recettes tout au long de l'année. Le Budget a été mis à jour compte tenu des progrès réalisés depuis janvier jusqu'à novembre, sur la base des dépenses réelles jusqu'alors. Il permettait ainsi de mesurer toute variation. Il a noté que la pandémie COVID-19 avait restreint les déplacements des experts et des membres du personnel, ce qui avait permis à l'Institut de réaliser quelques économies. Ces économies avaient surtout été utilisées pour renforcer les infrastructures et les ressources technologiques de l'Institut. Cela permettrait de travailler à l'avenir à moindre coût. Il n'avait pas été nécessaire de recourir à l'utilisation du tampon conformément à l'art. 38(4) du Règlement. Il a noté que le reste des ajustements au Budget sont explicites, mais il est prêt à répondre à toute question.

60. *Le Président* a cédé la parole pour tout commentaire d'autres commentaires, notant que le représentant de l'Allemagne avait déjà exprimé son approbation pour les modifications au Budget.

61. *La représentante du Canada* s'est dite satisfaite des modifications apportées au Budget pour l'exercice 2021. Elle a souligné qu'il était nécessaire d'améliorer les moyens technologiques et qu'elle soutenait volontiers ces dépenses.

62. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note des prévisions des recettes et des dépenses pour l'exercice 2021 et approuvé les modifications apportées au Budget, comme indiqué en Annexe.*

Point n° 8: Arriérés de contributions des États membres (A.G. (80) 6)

63. *Le Président* a souligné l'importance de ce point de l'ordre du jour et il a invité le Secrétaire Général à présenter à l'Assemblée Générale une mise à jour concernant l'état des arriérés.

64. *Le Secrétaire Général* a noté que le document indiquait les arriérés de contributions de 2013 à 2020. Les arriérés accumulés au cours de cette période atteignaient près de 600.000,00 €, ce qui constituait plus de 20 pour cent du Budget de l'Institut. Il a souligné l'importance pour UNIDROIT que les arriérés soient réglés et que les pays respectent leurs obligations à cet égard. Il a encouragé les gouvernements des États membres qui n'avaient pas été en mesure de payer leurs contributions de consulter le Secrétariat. Les sommes demandées étaient très modestes, compte tenu de la production de l'Institut. Le Secrétariat apprécierait de pouvoir compter sur l'aide des pays versant régulièrement leurs contributions pour soutenir la demande de paiement des arriérés.

65. *Le Président a insisté, à la suite du Secrétaire Général, sur l'importance des contributions et il s'est joint à l'appel lancé de travailler conjointement avec le Secrétariat pour résoudre ce problème. Puis il a cédé la parole pour tout commentaire.*

66. *La représentante de l'Allemagne a déclaré qu'elle soutenait fermement les efforts du Secrétariat pour réduire les arriérés de contributions par le dialogue avec les Gouvernements concernés. Elle a exprimé son inquiétude quant au fait que des arriérés de contributions de près de 600.000,00 €, ainsi qu'un montant vraisemblablement encore plus élevé en 2021, mettaient en danger l'excellent travail d'une organisation internationale comme UNIDROIT qui ne disposait que de ressources financières modestes. L'Allemagne a offert son soutien au Secrétariat lorsqu'il s'agirait de faire savoir aux États membres que le Statut prévoit des sanctions pour les arriérés s'étendant sur plusieurs années et, si nécessaire, de faire usage de cette option.*

67. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note du rapport du Secrétariat sur les arriérés de contributions.*

Point n° 9: Approbation du projet de Budget pour 2022 et observations soumises par les États membres ([A.G. \(80\) 7](#))

68. *Le Président a invité le Secrétaire Général à présenter le projet de Budget pour l'année 2022 et il a rappelé que l'Assemblée Générale était chargée d'approuver le Budget.*

69. *Se référant au document A.G. (80) 7, le Secrétaire Général a déclaré qu'il n'y avait pas de changements majeurs par rapport aux budgets des années précédentes. Comme l'année précédente, le Secrétariat avait reçu deux Notes Verbales, de la part des gouvernements du Brésil et de l'Argentine, demandant de façon motivée de prolonger la suspension de leur reclassement vers le haut dans le barème des contributions, ce qui avait été rapporté dans les documents préparés pour la Commission des Finances. Le Secrétariat comprenait les demandes des deux pays compte tenu des difficultés causées par la situation actuelle.*

70. *En ce qui concernait le Budget, il a souligné qu'il était donc légèrement inférieur à celui de l'année précédente. En ce qui concernait les dépenses prévues pour 2022, le Secrétaire Général a attiré l'attention des participants sur la page 6 du document A.G. (80) 7 qui indiquait une augmentation de près de 20.000,00 € pour les Comités d'experts et d'environ 10.000,00 € pour les frais de déplacement. Il a expliqué que ces estimations étaient trop prudentes. Ces chapitres avaient été revus à la baisse dans le Budget 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, lorsque voyager n'était pas possible. Il a ajouté que le Budget 2020 était déjà très modeste en termes de dépenses dans ces chapitres, étant donné que de nombreux projets avaient déjà été presque finalisés à ce moment-là, ce qui impliquait moins de dépenses. En outre, seuls trois projets étaient en cours à l'époque contre six à l'heure actuelle. Par conséquent, le Budget 2022 pour les experts et les frais de déplacement reflétait le schéma traditionnel de trois projets en cours dans leur phase finale. Le Secrétariat pourrait donc avoir besoin d'utiliser le fonds de réserve pour les experts et les déplacements en 2022. Dans ce cas, il soumettrait une demande en ce sens à la Commission des Finances. Le Secrétaire Général a souligné que cela ne nécessiterait pas de contributions supplémentaires, mais simplement l'utilisation des économies de l'Institut pour réaliser son mandat dans le domaine des activités législatives.*

71. *Le Président a remercié le Secrétaire Général et a cédé la parole pour tout commentaire.*

72. *La représentante du Canada a remercié le Secrétaire Général pour la transparence de la gestion des questions financières. Elle a approuvé le projet de Budget et pris note de la possibilité que l'utilisation de fonds supplémentaires puisse être nécessaire au cours de l'année à venir.*

73. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale approuvait le Budget pour l'exercice financier 2022.*

Point n° 10: Mise à jour des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (A.G. (80) 8)

74. *Le Président a invité le Secrétaire Général à présenter la mise à jour de la mise en œuvre du système de rémunération et de pension du personnel d'UNIDROIT.*

75. *Le Secrétaire Général a fait remarquer que ce document comprenait un rapport du Comité d'administration des fonds en Annexe. En ce qui concernait la rémunération, il n'y avait pas eu de mise à jour des barèmes de salaire pour quatre membres des Services Généraux de l'Institut depuis avril 2019, conformément aux barèmes de salaire des Nations Unies que l'Institut utilisait comme référence. À l'inverse, le salaire des fonctionnaires avait été mis à jour en janvier 2021. L'Institut pourrait être amené à modifier le Budget en fonction d'une mise à jour du barème des salaires conformément au barème des Nations Unies tel qu'applicable au personnel des Services Généraux lorsque cela se produira. En ce qui concernait le fonds de pension, l'Institut était actuellement toujours sous le régime de la gestion ordinaire et il n'y avait donc pas de politique d'investissement à évaluer, alors que ce régime devrait être atteint en 2022.*

76. *Le Président a remercié le Secrétaire Général et a cédé la parole pour tout commentaire*

77. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note de la mise à jour du Secrétariat concernant la mise en œuvre du système de rémunération et de pension applicable au personnel d'UNIDROIT.*

Point n° 11: Mise à jour sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection des personnes qui signalent des manquements (lanceurs d'alerte) et de lutte contre les représailles (A.G. (80) 9)

78. *Le Président a invité le Secrétaire Général à présenter le point de l'ordre du jour sur la politique en matière de protection des personnes qui signalent des manquements et de lutte contre les représailles.*

79. *Le Secrétaire Général a rappelé que ce document faisait référence à l'un des nouveaux documents de référence qu'UNIDROIT avait introduit au cours de l'année 2021 et que la version actuelle avait été approuvée par le Conseil de Direction. Bien que le document soit prêt à être appliqué, il s'agissait encore d'un travail en cours étant donné qu'une partie de la politique en matière de protection des personnes qui signalent des manquements et de lutte contre les représailles exigeait l'attribution spécifique de sanctions en cas de violation et que les conséquences de la violation devaient se trouver dans le Règlement. Le Règlement était en train d'être révisé dans son ensemble et une référence à cette politique y sera incluse. Par conséquent, le Secrétariat serait reconnaissant de l'accord de l'Assemblée Générale pour pouvoir commencer à appliquer la politique dès maintenant, tout en continuant à la préciser et à la compléter. La politique sera présentée, avec les amendements appropriés, à l'Assemblée Générale de 2022.*

80. *Le Président a remercié le Secrétaire Général pour cette mise à jour et a cédé la parole pour tout commentaire.*

81. *Le représentant des États-Unis d'Amérique a remercié le Secrétariat, le Secrétaire Général, la Commission des Finances, le Conseil de Direction et toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce projet. Il a souligné qu'il s'agissait d'une priorité pour le Gouvernement des États-Unis et il a félicité le Secrétaire Général. Reconnaissant qu'UNIDROIT était une petite organisation bien gérée, cette politique était uniquement nécessaire pour qu'UNIDROIT soit en conformité avec les*

meilleures pratiques des organisations multilatérales. Par conséquent, les États-Unis ont affirmé leur accord.

82. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note de la nouvelle politique en matière de protection des personnes qui signalent des manquements et de lutte contre les représailles, et qu'aucun rejet de son application immédiate dans l'attente de modifications du Règlement n'avait été présenté.*

Point n° 12: Divers

83. *Le Président est passé au dernier point de l'ordre du jour et il a cédé la parole pour toute autre intervention sur d'autres points.*

84. *En l'absence de toute intervention, le Président a remercié l'Assemblée Générale pour la confiance qu'elle lui a accordée. Il a exprimé sa profonde reconnaissance à son prédécesseur et à son excellent travail. Il a également exprimé sa reconnaissance à la Présidente, au Secrétaire Général, à la Secrétaire Générale adjointe et à l'ensemble du personnel d'UNIDROIT pour l'excellente préparation de cette Assemblée Générale et pour leur assistance durant la session. Puis il a remercié les interprètes. Le Président a ensuite déclaré la session close.*

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS**80^{ème} session de l'Assemblée Générale

ARGENTINA / ARGENTINE	Mr Alejandro LUPPINO Counsellor Embassy of Argentina in Italy
AUSTRALIA / AUSTRALIE	Mr Angus MINNS Second Secretary Embassy of Australia in Italy
AUSTRIA / AUTRICHE (à distance)	Mr Amadeus FALTHEINER First Secretary Embassy of Austria in Italy
BELGIUM / BELGIQUE	<i>Excused</i>
BULGARIA / BULGARIE (à distance)	Mr Rossen ROUFEV Counsellor Head of Political Affairs Office Embassy of Bulgaria in Italy
BRAZIL / BRESIL	Mr Eduardo BRIGIDI DEL MELLO First Secretary Embassy of Brazil in Italy
	Ms Isadora LORETO Second Secretary Embassy of Brazil in Italy
CANADA (à distance)	Ms Saba ZARGHAMI Counsellor and Head of the Political and Economic section Embassy of Canada to Italy
	Ms Kathryn SABO Deputy Director General & General Counsel (International Private Law Team) Constitutional, Administrative and International Law Section Department of Justice Canada <i>Ottawa</i>
CHILE / CHILI	Mr René ORTEGA Consul Embassy of Chile in Italy

CHINA / <i>CHINE</i>	Ms HU Rui Third secretary Economic and Commercial Office Embassy of the People's Republic of China in Italy
CROATIA / CROATIE (à distance)	Mr Igor SURDICH First Secretary Embassy of the Republic of Croatia
REPUBLIC OF CYPRUS / <i>RÉPUBLIQUE DE CHYPRE</i>	Ms Kypriani STAVRINAKI Counsellor Embassy of the Republic of Cyprus to Italy
CZECH REPUBLIC / <i>REPUBLIQUE TCHÈQUE</i>	Ms Veronika KUBÍKOVÁ Deputy Director Department of European and International Law Ministry of Industry and Trade <i>Prague</i>
DENMARK / <i>DANEMARK</i>	<i>Excused</i>
ESTONIA / <i>ESTONIA</i>	<i>Excused</i>
FINLAND / <i>FINLANDE</i> (à distance)	Mr Teemu LAAKKONEN First Secretary Embassy of Finland in Italy
FRANCE (à distance)	Mme Stéphanie FELIX Magistrat de liaison en Italie et à Malte
GERMANY / <i>ALLEMAGNE</i> (à distance)	Mrs Michaela GASTINGER Second Secretary Embassy of the Federal Republic of Germany in Italy
HOLY SEE / <i>SAINT-SIÈGE</i> (à distance)	Mr Paolo PAPANTI-PELLETIER Juge Tribunal de la Cité du Vatican Secrétairerie d'État de la Cité du Vatican
HUNGARY / <i>HONGRIE</i> (à distance)	Ms Alexandra KOPÁCSI-JEZSÓ Attaché Embassy of Hungary in Italy Ms Zsuzsanna DEGRELL Legal Advisor Ministry of Justice <i>Budapest</i>

INDONESIA / *INDONESIE*
(à distance)

Ms Agnes ROSARI DEWI
Second Secretary
Multilateral Section
Embassy of Indonesia in Italy

IRELAND / *IRLANDE*
(à distance)

Ms Caitríona DE BÚRCA
First Secretary
Embassy of Ireland in Italy

ITALY / *ITALIE*

Mr Stefano ZANINI
Minister
Head - Service for Legal Affairs
Diplomatic Disputes & International
Agreements
Ministry of Foreign Affairs and International
Cooperation

Mr Luigi RIPAMONTI
Service for Legal Affairs
Diplomatic Disputes & International
Agreements
Ministry of Foreign Affairs and International

JAPAN / *JAPON*
(à distance)

Mr Masamichi YAMASHITA
First Secretary
Embassy of Japan in Italy

LATVIA / *LETONIE*
(à distance)

Ms Nellija REINICĀNE
Counsellor
Deputy Head of Mission
Embassy of the Republic of Latvia

Ms Elīna PLAUDE
Lawyer of the European Affairs department
Ministry of Justice

LITHUANIA / *LITUANIE*
(à distance)

Mr Darius ŽILYS
Head
International Cooperation and Human
Rights Policy Group
Ministry of Justice
Vilnius

LUXEMBOURG
(à distance)

Mme Sabrina COPPI
Cheffe de Mission adjointe
Ambassade du Grand-Duché de
Luxembourg en Italie

MALTA / *MALTE*
(à distance)

H.E. Mr Carmel VASSALLO
Ambassador
Embassy of Malta in Italy

MEXICO / MEXIQUE

H.E. Mr Carlos García de ALBA
Ambassador
Embassy of Mexico in Italy

Dr. Jorge Sánchez Cordero Dávila
External Adviser on Private international
Law
Office of the Legal Adviser
Ministry of Foreign Relations

Mr Mauricio GUERRERO
Minister
Embassy of Mexico in Italy

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Marten LAMMERTINK
First Secretary Political Affairs
Embassy of the Kingdom of the Netherlands
in Italy

PARAGUAY
(à distance)

Mr Miguel DIONISI BATTILANA
Second Secretary
Embassy of Paraguay in Italy

POLAND / POLOGNE
(à distance)

Ms Dorota ŚCIŚLEWSKA
Political-Economic Office
Embassy of the Republic of Poland

Ms Agnieszka HOPPEN-KLIKOWICZ
Political-Economic Office
Embassy of the Republic of Poland

PORTUGAL
(à distance)

Mr Francisco FERREIRA VIANA
Trainee
Embassy of Portugal in Italy

REPUBLIC OF KOREA / RÉPUBLIQUE DE CORÉE
(à distance)

Ms BAEK Minjee
Second Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Seoul

Mr LEE Jaechan
Judge
Judicial Policy Research Institute (JPRI)
Seoul

Ms LEE Yura
Second Secretary
Embassy of the Republic of Korea to Rome

ROMANIA / ROUMANIE
(à distance)

Ms Catalina CONSTANTIN
Deputy Permanent Representative of
Romania to the UN Organisations in Rome

RUSSIAN FEDERATION / *FÉDÉRATION DE
RUSSIE*
(à distance)

Mr Aleksandr POLTORAKEVICH
Head
Division of the Russian Federation
Representation
in the International Trade Law
Organisations
Legal Department
Ministry of Economic Development
Moscow

Ms Yulia DRAGUNOVA
Leading Advisor
Division of the Russian Federation
Representation
in the International Trade Law
Organisations
Legal Department
Ministry of Economic Development
Moscow

Mr Nikita ABRAMOV
Attaché
Ministry of Foreign Affairs
Moscow

SAN MARINO / *SAINT-MARIN*

H.E. Ms Daniela ROTONDARO
Ambassador
Embassy of the Republic of San Marino

SAUDI ARABIA / *ARABIE SAOUDITE*
(à distance)

Mr Nawaf AL SHIBANI
First Secretary
Royal Embassy of Saudi Arabia in Italy

SERBIA / *SERBIE*
(à distance)

Ms Dragana BLAGOJEVIC
Second Secretary
Embassy of the Republic of Serbia in Italy

Ms Jelena CERANIC PERISIC
Professor Dr.
Chair
Scientific Council of the Institute of
Comparative Law
Belgrade

SLOVAKIA / *SLOVAQUIE*
(à distance)

Ms Maja ČARNI PRETNAR
Undersecretary
Ministry of Justice of the Republic of
Slovenia
Ljubljana

SLOVENIA / *SLOVÉNIE*

Excused

SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD (à distance)	Mr Andre SMIT Advisor State Law Adviser (International Law) Office of the Chief State Law Adviser Department of International Relations and Cooperation's (DIRCO) Pretoria
SPAIN / ESPAGNE	H.E. Mr Alfonso DASTIS Ambassador Embassy of the Kingdom of Spain in Italy Mr Moisés MORERA MARTÍN First Secretary Embassy of the Kingdom of Spain in Italy
SWEDEN / SUÈDE	Ms Maria ÅKERLUND DE FRANCISCO Counsellor Embassy of Sweden in Italy
SWITZERLAND / SUISSE	Ms Julie MEYLAN First Secretary Embassy of Switzerland in Italy
TUNISIA / TUNISIE	Mme KRIMI Habiba Conseiller des Affaires Étrangères Ambassade de Tunisie à Rome
TURKEY / TURQUIE (in person)	Mr Hasan Enes MABOÇOĞLU Second Secretary Embassy of Turkey in Italy
UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (à distance)	Mr Samuel ROTHENBERG Alternate Permanent Representative U.S. Mission to the UN Agencies in Rome
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI (à distance)	Ms Elisabetta MAGGI European Affairs Officer Economic, Social and Trade Policy Team British Embassy Rome Mr Ian THOMPSON Policy Advisor Department for International Trade
URUGUAY (à distance)	Mrs Imelda SMOLČIĆ-TIRIBOCCHI Chargé d'affaires <i>a.i.</i> Minister Counsellor Embassy of Uruguay in Italy

VENEZUELA
(à distance)

H.E. Ms Haifa Aissami MADAH
Ambassador
Embassy of Bolivarian Republic of
Venezuela in Italy

Mr José Angel BUCARELLO
Alternate Ambassador
Embassy of Bolivarian Republic of
Venezuela in Italy

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

1. Ouverture de la session par le Secrétaire Général d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2020-2021
2. Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2021-2022
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (80) 1 rév.)
4. Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2021 (A.G. (80) 2)
5. Modifications au Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2020 – 2022 (A.G. (80) 3)
6. Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2020 (A.G. (80) 4)
7. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2021 (A.G. (80) 5)
8. Arriérés de contributions des États membres (A.G. (79) 6)
9. Approbation du projet de Budget pour 2022 et observations soumises par les États membres (A.G. (80) 7)
10. Mise à jour des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (A.G. (80) 8)
11. Mise à jour sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection des personnes qui signalent des manquements (lanceurs d'alerte) et de lutte contre les représailles (A.G. (80) 9)
12. Divers.

ANNOTATIONS**Point No. 1 – Ouverture de la session**

1. La 80^{ème} session de l'Assemblée Générale se tiendra le 9 décembre 2021 au siège d'UNIDROIT. La session commencera à 10 h.

Point No. 2 – Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2021 - 2022

2. Le Professeur Jorge Sánchez Cordero Dávila (Mexique) a présidé l'Assemblée Générale pendant la période 2020-2021. Conformément à la pratique de rotation annuelle parmi les régions géographiques dans lesquelles les États membres d'UNIDROIT sont répartis en vertu de l'article 7(7) du Règlement d'UNIDROIT, il appartient au groupe d'États de la région Europe de nommer le Président pour la période 2021-2022.